

Présidence du Conseil Départemental du Val d'Oise

Cergy, le 14 Septembre 2020

Communiqué de presse

SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente ce lundi 14 Septembre 2020 et ont délibéré sur 53 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **812 500 €** consacrés au projet de requalification du pôle d'échanges multimodal de Cergy Préfecture (RER A). Au total, le Département a investi **1 305 000 €** dans ce projet structurant,
- **66 500 €** à l'association Unis-Cité pour la mise en œuvre du service civique dans le Val d'Oise,
- **33 000 €** en faveur de la musique pour soutenir l'implantation de deux résidences musicales dans le Val d'Oise, et l'enregistrement d'un 1^{er} EP ou la réalisation d'un clip de quatre groupes de musiques locaux,
- **8 000 €** à l'association «Elles Bougent» dans le cadre de la politique départementale d'égalité femme-homme.

Le chiffre du jour :

2 131 564 €, montant total des aides départementales à 36 communes dans les secteurs du sport, de la jeunesse, de la prévention, de la sécurité, de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de la culture et des mobilités douces.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-03 – Aides départementales annuelles au fonctionnement des associations – 9317 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 2 990 € à l'association Dialogue et liberté des sourds du Val d'Oise à Epargny-sur-Oise
- 491 € à l'association sportive Cergy-Pontoise Handisport à Vauréal
- 500 € au Comité départemental Sport Adapté à Courdimanche
- 1 823 € au Cosmopolitain club Ermont Taverny football
- 201 € à l'association sportive du LEP du bois à Epargny-sur-Oise
- 407 € à l'association sportive USEP école des Jouannes Jouy école élémentaire
- 449 € à l'association sportive et culturelle école Jacques Prévert à Garges-lès-Gonesse
- 321 € à l'association sportive du collège Jean Lurcat à Sarcelles
- 135 € à l'association Sannois d'hier à aujourd'hui
- 100 € à l'association petit renard joue et créé à Drosnay
- 100 € à l'association Berbère d'Ermont
- 200 € à l'association Samsara yoga France à Saint-Brice-sous-Forêt
- 200 € à l'association FNATH du Val d'Oise à Goussainville
- 200 € à l'association bien-hôte à Soisy-sous-Montmorency
- 1 200 € à l'association Ecoute parents enfants autistes à Argenteuil

2-05 – Commune de Gonesse : travaux relatif à la requalification de la RD 370 sur les sections 2 et 3. L'Assemblée départementale lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux relatif à la requalification de la RD 370 sur les sections 2 et 3 comprises entre la RD 47E1 (Route de Bonneuil) et la RD 970 (boulevard Berthelot) à Gonesse. Le projet consiste à créer de nouvelles voies pour la circulation générale, une voie de bus bilatérale, des pistes cyclables et à procéder à des travaux d'assainissement. Ce chantier de 11 mois est estimé à 3,5 millions d'euros.

2-06 – Commune de Cormeilles-en-Parisis : travaux relatifs à la création d'une liaison entre les RD 48 et RD 392. L'Assemblée départementale lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux relatif à la création d'une liaison entre les RD 48 et RD 392, via la voie privée Lambert, située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis. Le projet consiste à créer une nouvelle voie de circulation, une voie verte, et servira également à requalifier deux rues entre la RD 392 et la voie SNCF. Ce chantier de 11 mois est estimé à 2,7 millions d'euros.

2-07 – Commune d'Argenteuil : relatifs à l'aménagement d'un carrefour entre la RD 311 et la RD 48. L'Assemblée départementale lance un marché à procédure adaptée pour les travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour entre la RD 311 et la RD 48 sur la commune d'Argenteuil. Le projet consiste à la création d'un carrefour

et à la sécurisation des mobilités douces. Ce chantier de 11 mois est estimé à 2,7 millions d'euros.

2-13 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la prévention et de la sécurité – 82 816 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes pour l'achat de caméras de vidéo-protection :

- 4 573 € à la commune de Courdimanche
- 16 070 € à la commune de Fontenay-en-Parisis
- 12 650 € à la commune de Fosses
- 32 068 € à la commune de Pontoise
- 5 663 € à la commune de Villeron

L'Assemblée départementale accorde également les subventions suivantes pour l'acquisition de véhicules de police municipale :

- 4 378 € à la commune d'Ezanville
- 3 414 € à la commune de Pontoise
- 4 000 € à la commune de Saint-Ouen l'Aumône

2-14 – Aides départementales aux communes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement – 662 515,78 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 349 089,30 € au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne afin de réaliser des travaux de sécurisation de son alimentation en eau potable. Il a également été décidé de renouveler totalement le réseau d'alimentation en eau potable.
- 290 247,85 € au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux usées du Bassin de la Thève et l'Ysieux, ainsi qu'à la commune de La Roche-Guyon pour des travaux relatifs à la rénovation des collecteurs d'eaux usées et à l'extension du réseau d'eaux usées.
- 5 322,63 € à la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales.
- 17 856 € au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Presles diversifier les habitats naturels et les écoulements d'eau du ru de Presles à Mours.

2-15 – Aides départementales aux communes dans le secteur de l'environnement – 43 000 € alloués au total. Au titre du dispositif « Réhabilitation des décharges brutes et suppression des dépôts sauvages », l'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 23 000 € à la commune de Villiers-le-Bel pour mettre en place une signalisation anti-dépôts sauvages, des appareils photographiques à détection de mouvement et des barrières limitant l'accès des véhicules dans les chemins ruraux.
- 20 000 € à la commune de d'Herblay-sur-Seine pour le renforcement des actions de dissuasion et de sanction, le développement d'actions de prévention et le renforcement d'enlèvement des dépôts.

2-16 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la culture – 3 901 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 2 504 € à la commune de Taverny pour l'acquisition d'un cor anglais et d'un basson pour le conservatoire Jacqueline Robin.
- 1 397 € à la commune de La Roche-Guyon pour la restauration de son Monument aux morts.

2-17 – Aides départementales aux communes dans les secteurs du sport et de la jeunesse – 745 644 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 243 600 € à la commune de Cormeilles-en-Parisis pour la construction de deux nouveaux courts de tennis et un padel couverts en lieu et place des trois courts extérieurs existants qui sont devenus obsolètes. La surface de jeu des courts de tennis sera réalisée en résine et celle du padel en moquette spécifique. Cette subvention servira également à la réalisation du centre de loisirs sans hébergement des Champs Guillaume.
- 28 744 € à la commune de Beaumont-sur-Oise pour la création d'un équipement sportif et d'un plateau multisport en libre accès. Ce projet comprendra un espace de musculation tout équipé, ainsi qu'un plateau multisports implanté sur une ancienne aire de jeu qui accueillera un espace basket-ball, football, un baby-foot et un terrain de « tennis ballons ».
- 210 000 € à la commune d'Argenteuil pour la réalisation du centre de loisirs sans hébergement Paul Vaillant Couturier.
- 148 300 € à la commune de Baillet-en-France pour la construction de l'espace périscolaire annexé à l'école des Clottins.
- 115 000€ à la commune de Montmagny pour la réalisation du centre de loisirs sans hébergement Les Lévriers.

2-18 – Aides départementales aux communes dans le secteur des mobilités douces – 69 550,58 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 42 428,20 € à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la création d'une piste cyclable avenue des Trois Fontaines et la mise en place du jalonnement cyclable de l'agglomération.
- 27 122,38 € à la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la création d'une voie verte le long de la voie « Chemin de Pontoise à Saint-Prix » à Beauchamp et Taverny.

2-19 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la voirie – 537 998, 28 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 100 000 € à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency pour des travaux de rénovation des voiries à caractère communautaire. Ces travaux se situent notamment sur les communes de Bouffémont, Ezanville, Margency, Moisselles, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, et Soisy-sous-Montmorency.

- 79 777,51 € à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour des travaux de réfection de voiries intercommunales. Ces travaux se situent sur les communes d'Arthies, Chaussy, Genainville, Montreuil-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Vienne-en-Arthies, Vétheuil, et Wy-dit-Joli-Village.
- 60 500, 41 € à la commune d'Auvers-sur-Oise pour des travaux de voiries rue de Paris. Ces travaux de réfection de voirie sont à engager afin de remédier aux désordres constatés et générés par l'érosion et les intempéries, et plus particulièrement suite aux violents orages et coulées de boues survenus le 19 mai 2019.
- 60 492,91 € à la commune de Bessancourt pour des travaux de réfection des chaussées rue de la Pointe et du chemin latéral des Beaux Lions. Les objectifs sont d'améliorer la sécurité ainsi que le confort des véhicules et des piétons, et de participer à l'embellissement de l'environnement urbain.
- 54 000 € à la commune d'Ermont pour des travaux de requalification de la rue Noël Seysen. L'opération consistera à élargir les trottoirs au moins à 1,40 mètres, à reprendre la chaussée et à sécuriser le stationnement.
- 61 000 € à la commune de Méry-sur-Oise pour des travaux de rénovation partielle de cinq voies communales : rue Wresinski, carrefour rue des Remises/rue Courtil Bajou, rue Molière, rue Thérèse Léthias, et rue des Deux Ponts.
- 50 000 € à la commune de Pontoise pour des travaux de réfection des trottoirs et de la voirie du boulevard Jacques Tête et des rues Saint-Jean et des Coteaux. Ces travaux consisteront à créer des places de stationnement, et à sécuriser la chaussée ainsi que les trottoirs.
- 40 000 € à la commune d'Arnouville afin de réaliser des travaux de sécurisation des abords immédiats de l'école Danielle Casanova et de l'école Charles Perrault. Ils consisteront notamment à une matérialisation renforcée des passages piétons et à la mise à norme des trottoirs
- 12 000 € à la commune de Baillet-en-France pour des travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Georges Sand avec la création d'un dépose-minute et d'une place pour les personnes à mobilités réduites dans le cadre de l'extension et de la restructuration de l'école des Clottins.
- 6 620 € à la commune de Piscop pour des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton rue de la Tête Richard. Ils consisteront à une amélioration de la sécurité des élèves sur ce chemin piétons.
- 13 607, 45 € à la commune de Sannois pour des travaux de sécurisation des abords des écoles Carnot et Gambetta. Ils serviront à mettre en place des limitations de vitesse, un radar pédagogique, une signalisation spécifique, des passages piétons pour les personnes à mobilités réduites, ainsi que des travaux de réhabilitation du trottoir et la pose de bordures béton anti-stationnement.

2-28 – Cession de matériels informatiques à l'Association pour la Gestion d'Outils d'Insertion par l'Economie. L'Assemblée départementale accorde la cession de matériels informatiques (écrans, ordinateurs fixes et portables) de son parc informatique à cette association. Son activité consiste à récupérer du matériel informatique, pour le remettre en état au profit d'associations, d'établissements publics ou de personnes à revenus modestes. Leur chantier d'insertion assure également des prestations de réparations, de dépannage et de maintenance.

ACTION SOCIALE – SANTÉ

3-01 – Subvention de fonctionnement à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Val d’Oise. L’Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement de 11 400 € afin de pérenniser la mission essentielle des centres sociaux. Ils encouragent l’exercice de la citoyenneté et la participation active des habitants : ces bénévolats, ponctuels ou réguliers, se déroulent soit dans les centres, soit au travers d’associations intervenant dans ce cadre.

3-02 – Mise en œuvre d’actions de solidarités pour faciliter l’insertion sociale des personnes les plus fragiles. L’Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement de 60 000 € à l’association Le Maillon au titre des actions de solidarité, d’aide alimentaire et d’insertion, menées en faveur des ménages en situation de précarité.

3-03 – Subvention de fonctionnement 2020 à l’association départementale des voyageurs-gadjé. L’Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement à hauteur de 160 000 € pour l’année 2020.

3-04 - Subvention à la Fondation Chaptal pour l’action BAOBAB. L’Assemblée départementale accorde une subvention de 3 800 € à la Fondation Chaptal qui mène une action de soutien et d’accompagnement psycho-social des personnes touchées par le Virus de l’Immunodéficience Humaine.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-02 – Subventions en faveur de la musique – 33 000 € alloués au total. L’Assemblée départemental accorde les subventions suivantes à deux résidences musicales :

- 10 000 € à l’ensemble musicale « La Diane française » pour son implantation à Pontoise, en partenariat avec le Festival Baroque de Pontoise
- 20 000 € à la compagnie « ARCAL » pour son implantation à Franconville et Herblay-sur-Seine.

Les élus du Département ont également alloué quatre subventions de 750 € aux associations suivantes :

- « C’est quoi ce huit ? » pour l’enregistrement d’un 1^{er} EP
- « La Ruche » pour la réalisation d’un clip vidéo
- « Envies » pour l’enregistrement d’un 1^{er} EP
- « A qui le Tour ? » pour l’enregistrement d’un 1^{er} EP

4-03 – Projet de réalisation d’une fouille archéologique préventive à Marly-la Ville par le Service Départemental d’Archéologie du Val d’Oise. L’Assemblée départementale a pris acte que le Service Départemental d’Archéologie du Val d’Oise a été sélectionné par la Communauté d’agglomération Roissy-Pays-de-France pour

la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive à Marly-la-Ville. Il s'agit d'une fouille prescrite sur quatre hectares, dont seule la tranche ferme d'1,2 hectares sera mise en œuvre dans un premier temps, et au second semestre elle portera sur le village médiéval.

4-09 – Subventions 2020 en faveur de la Fondation du Patrimoine. L'Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2020 en faveur de la Fondation du Patrimoine afin de lui permettre de poursuivre son action.

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5-02 – Aide à l'acquisition de matériel sportif onéreux – 12 854 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 2 001 € à l'association Beaumont Aviron pour l'achat d'une yolette destinée aux entraînements.
- 7 000 € à l'Association Sportive Pontoise Cergy Tennis de Table pour l'acquisition d'un véhicule de transport 9 places pour le transport des jeunes et des équipes de niveau national.
- 1 173 € à l'Association Sportive Sarcelles Football pour l'achat de buts amovibles pour les entraînements.
- 1 334 € à l'Association Sportive Sarcelles Gymnastique pour l'achat d'un ensemble de tapis de réception pour poutre-anneaux-barres.
- 1 346 € au District du Val d'Oise de Football pour l'achat d'un système d'analyse vidéo des matchs.

5-04 – Mise en œuvre de la politique d'égalité femme-homme. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 8 000 € à l'association « Elles Bougent ». L'association a mis en place 14 actions différentes à destination des collégiennes et lycéennes valdoisiennes. Ce sont ainsi 26 collèges, 7 lycées et 1 928 élèves au total qui ont pu visiter des entreprises, participer à des salons dédiés et bénéficier de l'expérience des marraines et des partenaires de l'association.

5-05 - Soutien à l'association Unis-Cité pour la mise en œuvre du service civique dans le Val d'Oise. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 66 500 € à l'association Unis-Cité qui met en œuvre une politique forte et dynamique en faveur de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle des jeunes en s'appuyant, notamment sur le soutien à des structures d'insertion reconnues localement et complémentaires dans leurs interventions.

5-06 – Subventions 2020 à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux. L'Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement de 25 500 € à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux afin de lui permettre de mener à bien ses actions d'animations en milieu rural. Elle représente l'échelon départemental chargé de la politique "animation, jeunesse et éducation populaire"

des foyers ruraux et elle permet de mettre à bien des projets associatifs et professionnels.

5-07 – Subventions 2020 au Centre d’Information Jeunesse du Val d’Oise. L’Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement de 63 000 € au Centre d’Information Jeunesse du Val d’Oise pour remplir ses missions d’accueil et d’information des jeunes valdoisiens. Ce centre permet à la jeunesse valdoisienne de s’émanciper socialement et professionnellement au travers de nombreuses actions citoyennes.

TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-03 – Projet de requalification du pôle d’échanges multimodal de Cergy Préfecture (RER A). L’Assemblée départementale accorde une subvention de 812 500 € pour la convention de financement relative à la seconde phase de travaux. Ce grand projet urbain a pour objectif de redynamiser le cœur de ville en réorganisant les espaces afin de créer une gare routière et d’une nouvelle liaison piétonne, en valorisant les espaces publics et en créant une façade à la gare et des surfaces commerciales supplémentaires. Au total, le Conseil départemental a investi 1,3 million d’euros dans ce projet de requalification du pôle d’échanges multimodal de Cergy-Préfecture (RER A). Avec près de 22 000 entrants par jour, Cergy-Préfecture fait partie des cinq gares les plus fréquentées du département. Par ailleurs, la gare routière de ce pôle est l’une des 10 gares routières les plus importantes d’Île-de-France (210 000 départs de bus par an).

6-05 –Financement du suivi-animation des Plans de Sauvegarde de deux copropriétés – 12 200 € alloués à la commune de Garges-lès-Gonesse. Il s’agit de deux subventions accordées à la commune dans le cadre de travaux de rénovations, à hauteur de :

- 6 100 € à la copropriété « Résidence Fabien » dans le quartier Dame Blanche Ouest
- 6 100 € à la copropriété « Les Louvres » dans le quartier des Doucettes

Contacts presse :

Guillaume TESSIER
Thomas TOLEDANO

thomas.toledano@valdoise.fr

Tél. 01 34 25 34 14

Suivez l’actualité du Département du Val d’Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).